



## COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Le mercredi 17 avril 2019, à 18 h 30

École Sir-Rodolphe-Forget

### Ordre du jour

#### Présences :

Mme Marie-Pier Campagna, présidente et parent  
Mme Geneviève Brassard, parent  
Mme Hélène Poulin-Côté, parent  
M. Mathieu Hamel, parent

Mme Christina Gagnon-Houde, représentante du personnel professionnel  
Mme Chantal Deblois, représentante des directions d'école  
M. Martin Morasse, coordonnateur des Services éducatifs  
Mme Julie Dion, représentante des enseignants  
Mme Marie-Claude Lévesque, représentante du personnel de soutien

#### Absences :

Mme Barbara Ménard, parent  
Mme Viviane Cloutier, parent  
Mme Patricia Guay, CIUSSS  
Mme Marie-Kim Bouchard-Ouellet, représentante des enseignants  
Mme Stéphanie Méreineau, commissaire et parent

#### INVITÉE

Madame Claudine Fillion, enseignante, classe d'adaptation scolaire

#### **1. Mot de bienvenue**

Madame Campagna souhaite la bienvenue.

La rencontre se fait dans la classe en adaptation scolaire de Mme Claudine Fillion à l'école Forget. Madame Méreineau a effectué un retour aux commissaires de la dernière rencontre au Plateau et étant donné qu'ils ont peu d'information sur les classes spécialisées ils démontrent beaucoup d'intérêt à en savoir un peu plus.

#### **2- Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Il y a quorum. Madame Christina Gagnon-Houde adopte l'ordre du jour.

#### **Présentation de la classe d'adaptation scolaire par madame Claudine Fillion :**

Madame Claudine présente sa classe, 7 élèves de 6 à 13 ans bénéficient des services de la classe spécialisée du secteur ouest. L'organisation de la classe demande de la flexibilité en raison des besoins variés de la clientèle. Différentes zones sont disponibles en classe (ex. coin lecture, coin travail, coin détente). Le programme CAP et le programme régulier modifié sont offerts aux élèves de la classe cette année. Du matériel académique et sensoriel varié, de même que des paniers de travail sont disponibles et présentés aux élèves, selon les objectifs travaillés.

Une intervenante est dans la classe, ainsi que deux techniciennes à temps plein. Du soutien ponctuel est offert par deux autres adultes (pour deux élèves). Des professionnels (psychologue et orthophoniste) demeurent disponibles. Tous les élèves de la classe d'adaptation scolaire réalisent des apprentissages modifiés.

La commission scolaire doit organiser le transport gratuitement. Le même service est offert du côté est. Légalement, la commission scolaire a un pouvoir décisionnel sur le lieu de scolarisation de l'élève. Il va sans dire que les élèves poursuivent la scolarisation au secondaire dans une classe d'adaptation scolaire. Toutefois, il est « possible » que l'élève ayant eu une scolarisation en classe d'adaptation scolaire au primaire réalise des apprentissages en classe "régulière" au secondaire.

Une nouvelle documentation sur les critères d'admission est en cours d'élaboration.

Une question d'un membre porte sur les motifs pouvant justifiés la décision qu'un élève « modifié » dans des apprentissages poursuivre son parcours scolaire au régulier (au primaire) et non en adaptation scolaire.

Proposition : que les parents soient consultés.

→ L'analyse de l'équipe-école porte sur toutes les sphères du développement de l'enfant. Avec la direction, les services éducatifs, les partenaires, un questionnement sur l'intérêt de l'élève est porté : « Qu'est-ce qui répond le mieux à ses besoins ».

### **3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame Hélène Poulin-Côté adopte l'ordre du jour

### **4 -Adoption du procès-verbal de la rencontre du 20 février 2019**

Point 12 à retirer du dernier procès-verbal : non-adopté par madame Méryneau (car non présenté lors de la dernière rencontre).

Madame Geneviève Brassard adopte le procès-verbal.

### **5 -Suivis au procès-verbal**

Le sous-comité des régies internes s'est rencontré depuis la dernière rencontre.

### **6 -Présentation sur l'anxiété**

Mme Christina Gagnon-Houde fait la présentation à l'aide d'un PowerPoint.

L'anxiété et le stress sont différents. L'anxiété c'est lorsque le stress devient trop présent... On est donc en présence d'une pathologie.

Anxiété de performance : Christina présente des volumes sur l'anxiété qui sont très aidant et qu'elle prête aux parents qui ont besoin d'outils. Mme Geneviève Brassard parle de l'importance du parascolaire qui aide à diminuer l'anxiété.

Les parents échangent sur leurs réalités et leur vécu. Des préoccupations sont nommées quant au changement de directions et/ou de professionnels et de la « non-diffusion » de certaines

informations. Clarification des pratiques actuellement en cours (rencontres de début d'année pour la présentation des besoins de l'élève, informations disponibles au dossier d'aide particulière, etc.).

Des plans d'interventions peuvent être mis en place. Un psychologue peut évaluer ou référer au programme santé mentale du CSSS. Des faux diagnostics peuvent être faits, il faut être prudents et faire des évaluations poussées. Ça peut être circonstanciel (séparation des parents, intimidation...).

Proposition : que le parent pourrait dresser un porte-folio (avec l'ensemble des documents pertinents au suivi de leur enfant).

Proposition : que la présentation de madame Mariane Villeneuve, psychologue sur la trajectoire TDAH soit disponible sur internet.

### **7- Suivi à la rencontre du sous-comité des règles de régie interne**

Auparavant, tous les parents recevaient un document papier (dépliant).

Il a été question de revoir la façon de faire pour solliciter les parents en début d'année.

Modernisation envisagée : courriel électronique (menant au site internet) où les documents peuvent être complétés « EN LIGNE » et imprimés (le formulaire de candidature informatisé peut aussi être transmis par courriel). Possibilité de préserver la formule « papier » pour certains parents (à la demande). Seuls les parents dont les enfants ont un PI scolaire actif recevraient dorénavant le document. La capsule préparée par la Fédération des parents pour la présentation du comité devrait être accessible aux parents.

**POUR LA PROCHAINE RENCONTRE** : on veut souligner le parcours d'un enfant ou encore d'un parent (pour solliciter l'implication des parents).

**POUR L'AN PROCHAIN** : revoir la procédure de sélection des membres (dû au fait qu'il n'y a pas « d'élection », le coordonnateur des services éducatifs s'occupe actuellement de choisir les membres et juge de l'éligibilité du membre). Pensons-nous à faire une assemblée générale en septembre ? Un appel chaque parent intéressé ? Faire un comité de sélection ? Nous réfléchissons à une démarche « transparente ».

### **8- État de situation sur la révision de la politique EHDAA**

Martin nomme qu'il devait apporter la version « à jour » de la politique EHDAA. Madame Louise Lamy a fait les correctifs nécessaires. Toutefois, monsieur Sébastien Garneau, directeur des services éducatifs, doit effectuer certains ajustements.

### **9- Présentation au niveau des classes spécialisées**

M. Morasse présente un document qui comprend des informations pertinentes :

La commission scolaire souhaite que l'enfant soit intégré dans l'école qui est près de son domicile. Il peut aussi être intégré dans les classes spécialisées.

Le dépliant explique d'où les élèves proviennent. Il explique aussi ce qui se fait dans ces classes et donne la trajectoire des critères d'admission. Finalement le mandat et la composition du comité y est expliqué.

Une demande est faite par un membre afin que les parents soient accompagnés lorsqu'une recommandation est faite pour leur enfant.

\*\*Joindre le document du ministère de l'Éducation du Loisir et des Sports.

### **10- Présentation du rapport annuel 17-18**

Monsieur Mathieu Hamel propose l'adoption du rapport annuel, il est disponible sur notre site.

### **11- Forum EHDAA**

Chaque année le président est invité au Forum.

- Fin de l'intégration à tout prix, passage à l'intégration réussi.
- Le ministre a aussi parlé entre autres de la gratuité, de l'ajout de logiciels, des projets particuliers, des photocopies qui seront approuvées par les CÉ.
- Les 72 centres de service seront dirigés par des CA (abolition des commissaires).
- Veut plus de place pour les parents dans les équipes-école.
- Présentation du lab-école, 6 chantiers. <https://www.lab-ecole.com/>
- Un document sur la TEVA a aussi été présenté. <https://santesaglac.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/11/TEVA-guide-2018.pdf>

### **12 -Autres points**

Monsieur Morasse présente le dépliant de la thérapie assistée par le cheval en expliquant qu'il y a deux services offerts :

Programme de réinsertion scolaire : ce service existe depuis 1 an, Monsieur Rochefort, intervenant et madame Lison Chouinard, orthopédagogue sont responsables du programme.

Équit'action est un autre programme qui est disponible les fins de semaine.

<http://lechevalenchanteur.com/>

### **13. Levée de la rencontre**

Madame Christina Gagnon-Houde propose la levée de la rencontre à 20 h 53.

*Marie-Pierre Campagna, présidente*